

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE CE 9^e JOUR DE JUIN 2026 À 19 H 30**

Étaient présents : Monsieur Alain Lavallée, maire
Monsieur John Bradley, conseiller
Madame Marie-Claude Lalonde, conseillère
Monsieur Ghislain Henri, conseiller
Monsieur Réal Déry, conseiller
Madame Marie-Claude Racine, conseillère
Madame Kathy Pinsonneault, conseillère

Madame Nancy Bélanger, adjointe administrative et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

R-65-2026 Nomination - Secrétaire de réunion

Attendu que madame Sylvie Burelle, directrice générale, ne peut assister à la réunion régulière du conseil ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Henri, appuyé par monsieur Réal Déry et **résolu à l'unanimité** que le conseil nomme madame Nancy Bélanger, secrétaire de la réunion.

R-66-2026 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour lors de la séance ;

En conséquence, Il est proposé par madame Marie-Claude Lalonde, appuyé par monsieur John Bradley et **résolu à l'unanimité** que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-67-2026 Adoption du procès-verbal du 12 mai 2026

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 12 mai 2026 ;

En conséquence, Il est proposé par madame Kathy Pinsonneault, appuyé par madame Marie-Claude Lalonde et **résolu à l'unanimité** que le procès-verbal du 12 mai 2026 soit accepté tel que déposé.

R-68-2026 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Henri, appuyé par monsieur John Bradley et **résolu à l'unanimité** que cette liste des comptes, d'une somme de 178 599.11\$ soit acceptée tel que déposée.

R-69-2026 Rapport des faits saillants du rapport financier 2025

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2025, ainsi qu'aux membres du conseil, tel qu'exigé par le code municipal du Québec, en vertu de l'article 176.2.2.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Henri , appuyé par madame Kathy Pinsonneault et **résolu à l'unanimité** que le conseil accepte le dépôt du rapport. Ce rapport qui sera diffusé sur le territoire de la municipalité par l'entremise du Journal local Le Saint-Marc...Quoi.

R-70-2026 Dépôt – Rapport financier 2025

Madame Barbara Côté de la firme Hébert Marsolais Inc., a déposé et présenté aux membres du conseil le rapport financier 2025, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par madame Marie-Claude Lalonde et **résolu à l'unanimité** que le conseil accepte le dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

R-71-2026 Schéma d'aménagement révisé - Réduction de la distance de la zone de glissement de terrain

Attendu que l'article 947 du règlement de zonage no. 3-2011, actuellement en vigueur concernant les dispositions relatives aux glissements de terrain;

Attendu que cet article oblige les constructions principales résidentielles à une distance de plus de 20 mètres de la ligne des hautes eaux de la rivière Richelieu;

Attendu que cette distance de 20 mètres a été rendue obligatoire par une disposition du schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée du Richelieu;

Attendu que cette disposition cause beaucoup de problèmes à certains citoyens riverains qui respectent les normes de bandes riveraines de 10 ou de 15 mètres;

Attendu que cette norme de 20 mètres a été introduite il y a près de vingt ans de façon arbitraire et sans validation scientifique;

Attendu que cette disposition touche dix municipalités sur les treize de la MRC de la Vallée du Richelieu;

Attendu que cette mesure était prévue être transitoire en attendant la cartographie de zone de glissement de terrain du ministère des Transports;

Attendu que l'actuelle démarche de révision du schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée du Richelieu;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Lalonde, appuyé par monsieur John Bradley et **résolu à l'unanimité** de demander à la MRC de la Vallée du Richelieu de ne plus inclure cette disposition de distance minimum de 20 mètres dans le futur schéma d'aménagement de la MRC.

A-6-2026 Avis de motion Présentation et dépôt du projet de règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

Madame Marie-Claude Racine, conseillère:

- **Donne avis de motion**, avec dispense de lecture, qu'à une séance subséquente sera soumis pour adoption le Règlement numéro **6-2026**, intitulé, *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*.
- **Dépose séance tenante** le projet de *Règlement numéro 6-2026*, intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*.

R-72-2026 Congrès de la F.Q.M.

Attendu que le congrès de la F.Q.M. se tiendra du 24 septembre au 26 septembre 2026 au Palais des congrès à Québec ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Henri, appuyé par madame Marie-Claude Racine et **résolu à l'unanimité** que le conseil autorise madame Kathy Pinsonneault, messieurs John Bradley, Réal Déry et Alain Lavallée à participer à ce congrès annuel, et ce aux frais de la municipalité.

R-73-2026 Acte d'échange - Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et le Centre de services scolaire des Patriotes

Attendu que l'offre d'échange de terrains à intervenir entre la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et le Centre de services scolaire des Patriotes ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu cède et transfère à titre d'échange au Centre de service scolaire des Patriotes, l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 703 191 du cadastre officiel du Québec ;

Attendu que le Centre de service scolaire des Patriotes, cède et transfère à titre d'échange à la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 703 192 du cadastre officiel du Québec;

Attendu que l'acte d'échange est fait en exécution d'une promesse bilatérale d'échange dûment acceptée par les comparants en date du vingt et du vingt-deux octobre deux mille vingt-cinq (20 et 22 octobre 2025) et incluant tout addenda ultérieurement intervenu entre les parties ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et le Centre de service scolaire des Patriotes accepte mutuellement la radiation de l'emphytéose portant le numéro 19 414 806 ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et le Centre de service scolaire des Patriotes se donnent aussi mutuellement quittance finale suivant la résiliation de cet acte d'emphytéose ;

Attendu que la résolution R-35-2026 a été adoptée le 10 mars 2026 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Henri, appuyé par monsieur Réal Déry et **résolu à l'unanimité**:

- Que le lot 6 703 191 à céder par la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, à titre d'échange au Centre de services scolaire des Patriotes, ne fasse plus partie du domaine public de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et que ce lot soit versé et affecté dans le domaine privé.

R-74-2026 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Henri, appuyé par madame Marie-Claude Lalonde et **résolu à l'unanimité** que la séance soit levée.



Alain Lavallée
Maire



Nancy Bélanger
Adjointe administrative

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-68-2026, et R-72-2026.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 11^e jour de juin 2026.



Nancy Bélanger
Adjointe administrative